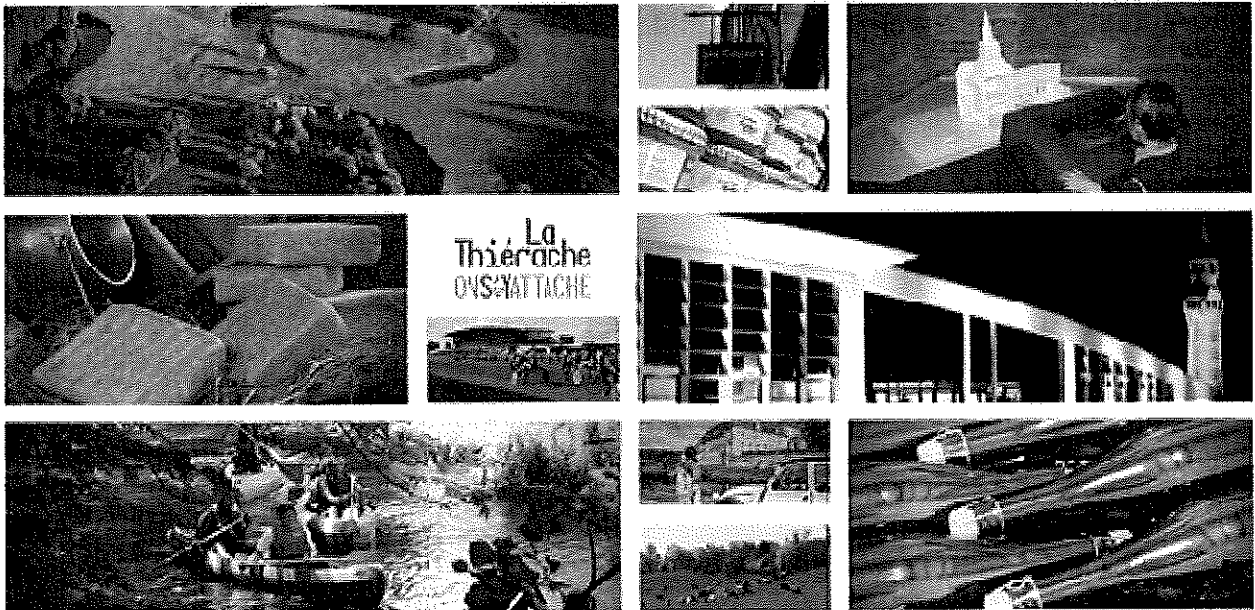


POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE THIERACHE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



Document de présentation



SOMMAIRE

I – CONTEXTE GENERAL..... P.3

- A. Cadre juridique du DOB
- B. Présentation du PETR du Pays de Thiérache
- C. Fonctionnement du PETR du Pays de Thiérache
- D. Les instances consultatives du PETR du Pays de Thiérache
- E. Missions et cadre stratégique de l'action du PETR du Pays de Thiérache
- F. L'équipe du PETR du Pays de Thiérache

II – SITUATION FINANCIERE DU PAYS DE THIERACHE.....P.7

- A. Estimation du Compte Administratif 2022
- B. Balance générale
- C. Structure et Gestion de la dette

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.....P.9

- A. Dépenses générales
- B. Evolution prévisionnelle des effectifs
- C. Planification/ Urbanisme / Aménagement du territoire
- D. Habitat
- E. Mobilité/Transition écologique
- F. Economie
- G. Environnement
- H. Tourisme
- I. Contractualisations
- J. Conseil de développement

I. CONTEXTE GENERAL

A. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue préciser et renforcer les modalités de présentation et les conditions de débat concernant les orientations budgétaires des collectivités territoriales.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités soumises à cette obligation. Il permet d'informer les élus de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il se présente sous la forme d'un rapport qui doit comprendre :

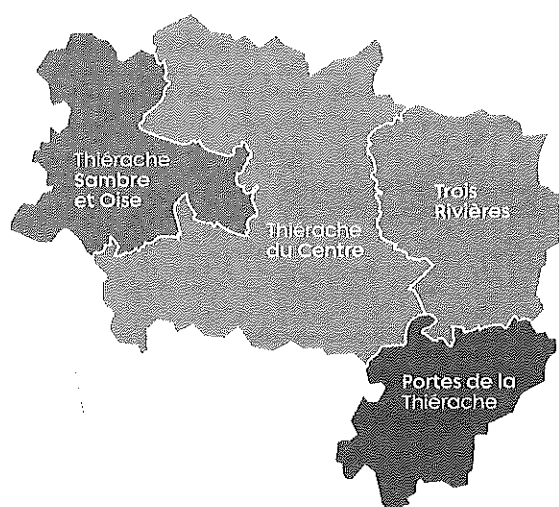
- Les orientations budgétaires envisagées précisant la structure et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- Une présentation de la programmation des investissements envisagés de la collectivité,
- La structure et la gestion de la dette de la collectivité,
- L'évolution prévisionnelle de la structure.

Il doit obligatoirement être transmis aux Communautés de communes membres du PETR dans un délai de 15 jours suivant sa tenue. Il doit également être mis à la disposition du public au siège du PETR.

B. Présentation du PETR du Pays de Thiérache

En application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, le Syndicat mixte du Pays de Thiérache a été transformé, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014, en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Thiérache.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le PETR du Pays de Thiérache fédère quatre Communautés de communes qui regroupent 160 communes, pour une population totale de 73 006 habitants.



Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise
36 communes
17 079 habitants
Communauté de communes Thiérache du Centre
68 communes
27 276 habitants
Communauté de communes des 3 Rivières
26 communes
21 583 habitants
Communauté de communes des Portes de la Thiérache
30 communes
7 068 habitants

Source : Fiche d'information FPIC Population : INSEE, RP 2021

C. Fonctionnement du PÉTR du Pays de Thiérache

Suites au renouvellement des instances communales et communautaires en 2020, le PÉTR du Pays de Thiérache est depuis le 18 septembre 2020 présidé par Monsieur Olivier CAMBRAYE. Il est administré par les instances suivantes.

- Le comité syndical qui constitue l'organe délibérant du PÉTR, composé de 17 délégués titulaires désignés par ses 4 Communautés de communes membres ;
- Un bureau composé de 8 élus : le Président, ses 3 vice-présidents et 4 élus des Communautés de communes parmi lesquels les Présidents de Communautés de communes qui ne sont pas vice-président ;
- Et de 6 commissions thématiques, à savoir planification, mobilité, habitat, économie, tourisme et environnement.

Chaque vice-président dispose d'une délégation de fonction, à savoir :

- Monsieur Jean-François PAGNON : la Planification et le SCoT/PCAET
- Monsieur Michel LANDERIEUX : le développement économique
- et Monsieur Patrick DUMON : l'environnement

D. Les instances consultatives du PÉTR du Pays de Thiérache

Le PÉTR de Thiérache comprend également deux instances consultatives :

- Un Conseil de développement territorial, représentant les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Présidé par Monsieur Yves-Marie SZYMUSIAK, le conseil de développement du Pays de Thiérache, constitué sous forme associative depuis 2017, comprend une soixantaine de membres. Il est consulté sur les principales orientations du Pays et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Chaque année, il doit établir un rapport d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le comité syndical du PÉTR.
- Une conférence des maires qui réunit tous les maires des communes situées dans le périmètre du PÉTR. Elle est consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Elle doit se réunir, au minimum, une fois par an.

E. Missions et cadre stratégique de l'action du PÉTR du Pays de Thiérache

1. Les missions du Pays

Conformément à l'article 5 de ses statuts, le PÉTR du Pays de Thiérache a vocation à exercer, en lieu et place des Communautés de communes qui le composent, les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif à l'échelle du Pays.

Plus précisément, il a pour mission :

- D'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire ;
- De conduire des réflexions et de mener des études à l'échelle du PETR, notamment dans les domaines suivants : politique de l'habitat, transports (collectifs et à la demande), économie, environnement, technologies d'information et de communication, réseau de services ;
- De porter, en tant que maître d'ouvrage, des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du Pays de Thiérache dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire, de son patrimoine culturel et de ses savoir-faire ;
- De porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation à l'échelle du PETR avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union européenne (en particulier le programme LEADER) ;
- De porter en tant que chef de file, participer, coordonner (notamment pour le compte de ses membres) et mettre en œuvre tout projet de coopération européenne ;
- De mettre en place tout service d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les Communautés de communes adhérentes et les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'intérêt de Pays (*id est* dont la finalité et le rayonnement dépassent les frontières administratives du maître d'ouvrage), en matière d'urbanisme, d'habitat, environnement, tourisme, culture, services à la population, et dans une perspective de mutualisation des moyens ;
- D'accompagner l'activité de l'office de Tourisme du Pays de Thiérache ;
- Et de mettre en place les politiques de l'habitat, de l'environnement définies à l'échelle du PETR ;

Il est par ailleurs compétent dans 3 domaines :

- Le tourisme pour les missions d'accueil, d'information, promotion et commercialisation de produits à travers la création d'un office de Tourisme de destination;
- La planification avec la compétence pour conduire la procédure d'élaboration, d'animation et de révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale dont le périmètre est identique au sien,
- Et la mobilité depuis février 2022 en devant autorité organisatrice de la mobilité à l'échelle de la Thiérache.

2. Le cadre stratégique de l'action du Pays

Conformément aux dispositions réglementaires de la loi MAPTAM, l'action du PETR doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de territoire pour lequel une démarche de révision s'est amorcée avec l'élaboration de la candidature.

Toujours en cours de construction, le projet de territoire du Pays de Thiérache se fixe pour ambition d'engager de nouvelles dynamiques collectives en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes.

Trois principes doivent guider les actions à entreprendre :

- l'adaptation du territoire aux défis d'aujourd'hui et demain
- accroître la vitalité du territoire
- et favoriser toutes les coopérations possibles avec les territoires limitrophes.

Cette stratégie servira de base à la déclinaison d'objectifs et d'un plan d'actions pluriannuels.

F. L'équipe du PETR du Pays de Thiérache



Au 31 décembre 2022, l'équipe du PETR du Pays de Thiérache se composait d'une équipe de 14 personnes, représente 13,75 temps plein :

- 3 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- 11 agents contractuels de droit public

Nom Prénom	Fonction	Statut/Contrat	Grade	Durée du travail
BARROCHE Alexia	Cheffe de projet PAT	CDD de droit public (36 mois à compter du 5/11/2022)	Ingénieur territorial	35 heures
BENALLAL Soufiane	Conseiller en énergie partagé	CDD de droit public (12 mois à compter du 24/10/2022)	Technicien territorial	35 heures
CHATELAIN Emmanuelle	Animatrice PIG	CDD de droit public (19 mois + 5 ans à compter du 22/01/2019)	Rédacteur territorial	35 heures
CARPENTIER Margaux	Animatrice LEADER	CDD de droit public (18 mois à compter du 19/07/2021)	Attaché territorial	35 heures
DEGUELDRE Loïc	Responsable pôle Habitat	CDI de droit public (26/08/2013)	Attaché territorial	35 heures
FLEURY Virginie	Directrice	Titulaire de la FPT (17/10/2008)	Attaché principal	35 heures
GRAVET Alice	Assistante administrative	Titulaire de la FPT (19/10/2009)	Adjoint administratif	25 heures
HOUDAYER Enora	Animateur REGAL	CDD de droit public (12 mois à compter du 10/10/2022)	Rédacteur territorial	35 heures
KUSWIK Agathe	Agent comptable	Titulaire de la FPT (1/03/2008)	Adjoint administratif	35 heures
LELOIRE Gérald	Animateur OPAH-RU	CDD de droit public (12 mois à compter de 11/2022)	Attaché territorial	35 heures
LEVEQUE Sophie	Gestionnaire LEADER	CDI de droit public (1/12/2015)	Adjoint administratif	35 heures

MILLIER Alexis	Chef de projet mobilité	CDD de droit public (18 mois à compter du 20/07/2021)	Attaché territorial	35 heures
MURARO Dorick	Animateur Commerce	CDD de droit public (36 mois à compter du 4/04/2022)	Attaché territorial	35 heures
POCHET Shérazade	Chargé de mission planification	CDD de droit public VTA - (18 mois à compter du 15/11/2021)	Rédacteur territorial	35 heures

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée de 2 nouveaux collaborateurs au sein du pôle habitat.

II- SITUATION FINANCIERE DU PETR DU PAYS DE THIERACHE

Etablissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre, le PETR du Pays de Thiérache est financé d'une part par les cotisations de ses Communautés de communes adhérentes et d'autre part par les subventions qu'il reçoit des différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département et Agence de l'Eau Seine Normandie) pour la mise en œuvre de ses actions. Les cotisations statutaires des Communautés de communes servent à financer les dépenses suivantes :

- Les frais de structure (frais de fonctionnement, emprunts, frais de personnels),
- Et le coût de fonctionnement et le plan d'actions de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

L'autofinancement apporté par le PETR pour l'ensemble des actions qu'il conduit est assuré par les Communautés de communes membres selon une clé de répartition fixée dès 2001, à l'occasion de la mise en place de la coopération interterritoriale. Cette clé de répartition a fait l'objet d'un travail d'actualisation au cours de l'année 2017. Les bases de son calcul correspondent au nombre d'habitant pour 30 % et au potentiel financier agrégé pour 70 %. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en application en 2018 et affecte, aux 4 Communautés de communes du Pays, les taux suivants :

	Taux de référence 2001	Taux actualisé	Variation
CC Portes de la Thiérache	8,33 %	9,25 %	+ 0,92
CC Thiérache du Centre	39 %	37,07 %	- 1,93
CC Thiérache Sambre et Oise	25,62 %	25,45 %	- 0,17
CC Trois Rivières	27,05 %	28,22 %	+ 1,17

A. Estimation du Compte administratif 2022 du Pays de Thiérache

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
Charges à caractère général	230 077,18	230 054,13	100 %
Charges de personnel	627 650,00	624 464,61	99 %
Atténuation de produits	39 109,15	39 109,15	100%
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0%
Amortissements	55 787,46	55 787,46	100%
Charges de gestion	47 300,00	43 388,22	90%
Charges financières	6 000,00	5 556,74	92%
Charges exceptionnelles	36 822,82	34 822,00	94 %
Participation OT	352 454,29	352 424,29	100%
TOTAL	1 395 200,90	1 385 606,60	99 %

RECETTES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
Résultat reporté	346 956,90	346 956,90	100%
Atténuation de charges	0,00	1 872,39	%
Impôts et taxes	27 000,00	13 611,30	50 %
Dotations, subventions et participations	1 021 244,00	995 601,59	97 %
Autres produits de gestion courante	0,00	0,69	0%
Produits exceptionnels	0,00	4 641,48	%
TOTAL	1 395 200,90	1 362 683,66	93%

Section d'Investissement :

DEPENSES	Prévu	Réalisé + RAR (estimation)	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	119 000,00	3 168,00	3 %
Emprunts	15 500,00	15 333,34	100 %
Autres immobilisations corporelles	176 831,38	35 412,89	20 %
TOTAL	311 331,38	53 914,23	17 %

RECETTES	Prévu	Réalisé (estimation)	Taux de réalisation
Résultat reporté	206 025,47	206 025,47	100%
Amortissements	55 787,46	55 787,46	100%
Dotations, fonds divers et réserves	3 518,45	4 658,00	132%
Subventions	46 000,00	0,00	0%
TOTAL	311 331,38	266 470,93	86 %

B – Balance générale provisoire

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2022		1 385 606,60 €	53 914,23 €
Recettes 2022		1 015 917,75 €	60 445,46 €
	Ecart	- 369 688,85 €	+ 6 531,23 €
Report antérieur		346 956,90 €	206 025,47 €
	Ecart	- 22 728,95 €	212 556,70 €
		Résultat définitif (provisoire)	+ 189 827,75

Le résultat 2022 de la section de fonctionnement s'explique par la décision prise par les élus du Pays de Thiérache à l'occasion du vote du BP 2022 d'autofinancer des actions sur fonds propres de manière à ne pas augmenter la participation financière de ses 4 Communautés de communes.

C. Structure et gestion de la dette

En 2015, le PETR du Pays de Thiérache a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 460 000 € pour le financement de l'acquisition de ses locaux. D'une durée de 30 ans, cet emprunt est établi sur un taux variable, indexé sur le taux du livret A avec une marge sur annexe de 0.75 %. L'annuité de remboursement du capital s'élève à 15 334 € à laquelle s'ajoutent les intérêts d'emprunt. Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû s'élève à 375 000 €.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

A. Dépenses générales

Les dépenses générales comprennent :

- Le remboursement d'emprunt et des intérêts,
- Les frais de télécommunication, d'affranchissement,
- Les dépenses d'électricité et de chauffage,
- Les frais de nettoyage des locaux,
- Les frais d'entretien et de maintenance,
- Les fournitures administratives, les frais de documentation générale, d'abonnement,
- Les coûts de location divers,
- Les frais de formation,
- Les frais de réception, de publicité,
- Les frais de déplacement,
- Les assurances.

Ces dépenses à caractère général seront reconduites en 2023.

B. Evolution prévisionnelle des effectifs

Il est proposé d'inscrire, sous réserve de la validation des orientations budgétaires présentées ci-après, des dépenses de personnel sur la base de 15 personnes en intégrant une personne supplémentaire pour animer le dispositif de lutte contre la précarité alimentaire et mettre en place un projet sur le bien manger. En complément, 2 stagiaires pourraient venir compléter l'équipe : un pour mener à bien la

mission de recherche dans le domaine de l'agroforesterie à l'échelle de la Thiérache et le 2nd pour travailler sur les outils à développer en faveur de la transition écologique et l'éco-citoyenneté.

Prévisions budgétaires 2023			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Effectif actuel	638 000 €	298 577 €	339 423 €
Nouveaux recrutements ()	44 000 €	29 700 €	14 300 €
TOTAL	642 478€	325 368 €	353 723 €

C. Planification / Urbanisme / Aménagement du territoire

- ➔ Suivi de la mission d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial valant Plan Climat Air Energie – SCoT-AEC : Réalisation de la 1^{ère} phase consacrée au diagnostic territorial ;
- ➔ Actions d'informations, de sensibilisation et de communication aux enjeux du SCoT-AEC : création d'outils de communication
- ➔ Participation & contribution aux instances régionales liées aux SCoT
- ➔ Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et participation aux rencontres nationales des SCoT

Prévisions budgétaires 2023 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays
SCoT – 1 ^{ère} phase	69 165 €	24 207 €*	44 958 €
Adhésion Fédération nationale des SCoT & participation aux rencontres nationales	1 500 €	0 €	1 500 €
TOTAL	70 665 €	24 207 €	46 458 €

* Subvention DGD perçue en 2018 à hauteur de 52 000 €, proratisée sur la base d'un cout prévisionnel de projet de 500 000 €.

D. Habitat

- ➔ Animation du **PIG 2020/2025**
- &
- ➔ Démarrage de l'**OPAH RU sur 7 centres-bourgs** en lien avec le dispositif Petites Villes de Demain
 - Information, renseignement et conseil auprès des porteurs de projet,
 - Tenue de permanences sur l'ensemble du territoire de la Thiérache,
 - Accompagnement des porteurs de projet dans la constitution de leur dossier de demande de subvention,
 - Réalisation des visites techniques des logements avant et après travaux (évaluation énergétique, rapport d'autonomie),
 - Gestion administrative et financière du Programme avec la mise en place de la procédure de dématérialisation des dossiers auprès de l'Anah,
 - Actions de communication sur le programme,
 - Participation aux réseaux d'acteurs de l'habitat.

- ➔ Réalisation de l'audit préalable à la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé à destination des communes du territoire

Prévisions budgétaires 2023 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays
Matériels et communication	2 500 €	0 €	2 500 €
TOTAL	2 500 €	0 €	2 500 €

E. MOBILITE/TRANSITION ECOLOGIQUE

- ➔ Poursuite de l'élaboration du Plan de mobilité simplifié complété par un schéma directeur vélo
 - Définition d'une stratégie et déclinaison d'un plan d'actions
- ➔ Mise en œuvre d'actions expérimentales en déclinaison du PDMS SV, telles que l'accompagnement du Collège de La Capelle pour la création d'une bourse aux vélos
- ➔ Réalisation d'une 1ère phase d'équipements des 2 axes de randonnées principaux de la Thiérache : l'Eurovélo 3 et le Val de Serre
- ➔ Réflexion sur la suite à donner à l'expérimentation de mise à disposition d'une flotte de VAE auprès de prestataires touristiques du territoire
- ➔ Animation de la démarche territoriale en faveur de la transition écologique (COT)

Prévisions budgétaires 2023 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays
Plan de mobilité & schéma directeur vélo	56 000 €	28 000 €	28 000 €
Equipement des axes de randonnée	37 200 €	14 880 €	22 320 €
Communication	5 000 €	4 000 €	1 000 €
TOTAL	98 200 €	46 880 €	51 320 €

F. Economie

- ➔ Poursuite de l'animation de l'application JSIT avec notamment :
 - Des actions de formation à destination des commerçants
 - La définition d'un programme d'animations commerciales à l'échelle de la Thiérache
 - Le déploiement de la communication dédiée au projet
 - L'extension de l'outil aux territoires voisins
- ➔ Quid d'une reconduction du partenariat avec la CCI de l'Aisne
- ➔ Développement d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelle de la Thiérache
 - Axe 1 : Promouvoir et valoriser les produits locaux

- Participation à la Foire aux fromages, création d'un visuel commun et outils de communication pour le réseau des marchés (sous réserve de la poursuite du projet) et organisation d'une fresque de l'alimentation
- Axe 2 : Développer une agriculture durable
 - Suivi du projet agro-environnemental climatique (MAEC)
 - Participation au projet SAFARII axé sur le thème de l'agroforesterie avec notamment l'accueil d'un stagiaire pour étudier le territoire de la Thiérache (partenariat avec Unilassalle et les 3AT)
- Axe 3 : Animer un réseau pour éviter le Gaspillage alimentaire
 - Participation à la Foire aux Fromages, actions grand public
 - Mise en place de 4 frigos solidaires
 - Animations d'ateliers anti-gaspi, vélo à smoothies,
 - Mise en place d'actions en faveur du don alimentaire notamment en partenariat avec SOLAAL
 - Actions de communication
- Axe 4 : Sensibiliser à une consommation locale et durable
 - Classe alimentation
 - La photo bat la campagne
 - Participation à la FAF 2023 & actions grand public
- Axe 5 : Agir pour l'accès de tous à une alimentation de qualité
 - Création et coordination d'un programme « bien manger en Thiérache »
- Axe 6 : Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective
 - Etude sur les produits locaux, les débouchés et les besoins en logistique

Prévisions budgétaires 2023 (hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Application JSIT	12 500 €	6 250 €	6 250 €
Programme d'actions PAT & REGAL	45 000€	33 940 €	11 060 €
TOTAL	57 500 €	40 190 €	17 310 €

G. Environnement

- ➔ **Actions de sensibilisation à la biodiversité à destination du grand public**
 Organisation de 8 sorties nature sur l'ensemble du territoire en partenariat avec le CPIE de l'Aisne à partir du mois de mars jusqu'à novembre.
- ➔ **Valorisation des richesses naturelles des paysages de Thiérache**
 Mise en place de « classes bocage » au sein de 4 établissements scolaires du territoire.
- ➔ **Reconduction de la participation au dispositif "Plantons le décor"**
 Intégrer un dispositif de groupement d'achat de plants pour participer activement et concrètement à la conservation du patrimoine végétal régional, à la préservation de la biodiversité de votre région et à l'amélioration de votre cadre de vie,
 Dispositif à destination du grand public.
- ➔ **Projet de lutte collective contre les rongeurs aquatiques à l'échelle de la Thiérache**
 Partenariat avec la FREDON, la Fédération départementale de chasse et les GIC du territoire

Indemnisation des piégeurs à hauteur de 2 € : 1,50 € à la charge des collectivités partenaires et 0,50 € pris en charge par la Région Hauts-de-France

Prévisions budgétaires 2023 (Hors ingénierie)			
Actions	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Sorties nature	2 800 €	0 €	2 800 €
Classe bocage	7 276 €	0 €	7 276 €
Lutte contre les rongeurs aquatiques	12 000 €	3 000 €	9 000 €
TOTAL	22 076 €	3 000 €	19 076 €

H. Tourisme

➔ Contribution au fonctionnement et plan d'actions de l'OT

Prévisions budgétaires 2022			
Action	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Plan d'actions et fonctionnement de l'office de tourisme du Pays	353 000 €	0 €	353 000 €
TOTAL	353 000 €	0 €	353 000 €

I. Contractualisations

➔ Programme LEADER 2023/2027

- Animation et gestion du nouveau Programme LEADER 2023/2027 (sous réserve de validation de la candidature par l'AG) avec notamment :
 - L'installation du nouveau GAL
 - L'appui aux porteurs de projet
 - L'organisation de réunions du comité de programmation pour travailler sur la mise en œuvre du nouveau programme
- Réalisation d'un livret récapitulatif des projets soutenus par LEADER depuis 2014
- Actions de communication pour faire connaître le nouveau Programme (guide pratique du porteur de projet, fiche de présentation du programme, outils de communication type roll-up, stickers, etc...)

➔ Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache & Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Participation et contribution au comité de pilotage de suivi du contrat,
 Représentation du territoire de la Thiérache dans les groupes de travail dédiés à la mobilité et au développement économique.

➔ Mise en œuvre de la Convention d'Objectif Territoriale signée avec l'ADEME en faveur de la transition écologique du territoire

- Finaliser les diagnostics territoriaux en étroite collaboration avec les 4 Communautés de communes ainsi que les audits d'évaluation Climat Air Energie et Référentiel Economie circulaire,
- Définir le programme d'actions pour les 3 années du contrat ainsi que les objectifs à atteindre.

Prévisions budgétaires 2023 (hors ingénierie)			
Action	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Programme LEADER	7 000 €	5 600 €	1 400 €
Actions de communication			
TOTAL	7 000 €	5 600 €	1 400 €

J. Conseil de développement

A l'automne 2022, les instances du conseil de développement été renouvelées, avec plusieurs changements au sein du comité de gouvernance. Le plus important a été le changement de présidence, Yves-Marie SZYMUSIAK quittant le territoire de Thiérache. Aussi, le conseil de développement a besoin de temps pour reprendre ses marques, sans être privé de ses moyens. 2023 se veut logiquement pour le CODEV une année de transition et de refondation.

- ➔ **Aller à la rencontre des habitants et des associations de Thiérache** notamment en valorisant transports en commun et mobilités douces.
- ➔ **Faire connaître le PETR et le CODEV aux habitants et organisations du territoire**
- ➔ **Organiser sur le territoire des visites, rencontres à destination des membres du conseil, des élus mais aussi d'associations et structures locales voir individus intéressés pour prendre part.**
- ➔ **Poursuivre notre implication dans le programme LEADER (en attente de validation du dossier)**
- ➔ **Actions de communications** avec notamment la création d'une charte de communication spécifique au CODEV et la contribution aux différents outils de communication du Pays (Site internet, Réseaux sociaux, lettre d'informations, etc...)

Prévisions budgétaires 2023			
Action	Coût	Subvention	Autofinancement Pays (CC)
Plan d'actions CD	A définir	A définir	A définir
TOTAL	A définir	A définir	A définir